



Litige sfr huissier veux fauire saisie sans proces

Par **loundja**, le **28/10/2010** à **19:37**

Bonjour,

Un huissier m'harcele pour une facture sfr.

Peut il saisir les biens de mes parents ? Et a t il le droit de continuer de reclamer la somme de 2500€ alors que je lui ai apporté les documents justifiant le fait que je suis sans emploi et que je n'ai ni droit au rsa ni au chomage ?

Par **amajuris**, le **29/10/2010** à **10:10**

bjr,

on ne peut saisir que les biens appartenant au débiteur.

pour faire une saisie il faut un titre exécutoire généralement un jugement.

par contre sfr votre créancier peut demander au tribunal une ordonnance d'injonction de payer.

si vous n'avez aucun bien ni aucun revenu vous êtes tranquille si je puis dire.

cdt